

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Ce document est conforme à la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200), au SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée et le Règlement sur les produits dangereux (RPD), et à la norme NMX-R-019-SC-2011 du Mexique.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Identificateur de produit SGH

Nom du produit Mothers California Gold Scratch Remover

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 08408, 38408

Synonymes aucune

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Soins de voiture

Utilisations déconseillées Aucun renseignement disponible

Renseignements sur le distributeur

Adresse Fournisseur
MOTHERS POLISHES WAXES
CLEANERS
5456 Industrial Drive
Huntington Beach, CA 92649
TEL: 714-891-3364
FAX: 714-893-1827

Société
MOTHERS POLISHES WAXES CLEANERS
5456 Industrial Drive
Huntington Beach, CA 92649
TEL: 714-891-3364
FAX: 714-893-1827

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence No de téléphone de Chemtrec : 1 800 424-9300 (aux États-Unis) ou +1 703 527-3887 (à l'extérieur des États-Unis)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce document est conforme à la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200) aux États-Unis, au SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée et le Règlement sur les produits dangereux (RPD), et à la norme NMX-R-019-SC-2011 du Mexique

Non classé.

Éléments pour les étiquettes

Mot indicateur
aucune

Dangers physiques et pour la santé non classés ailleurs
Sans objet.

Déclarations sur la sécurité

- Aucune.

Autres informations

Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Kaolin calciné	66402-68-4	10 - 30	-	-
Naphta lourd (pétrole), alkylation	64741-65-7	<10	-	-
Solvant naphénique et paraffinique	64742-47-8	<10	-	-
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	<10	-	-
Huile minérale blanche	8042-47-5	<10	-	-
Alcool isopropylique	67-63-0	<10	-	-
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	<10	-	-

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures requises pour les premiers secours**Conseils généraux**

Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Bien rincer à l'eau abondante, y compris sous les paupières. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Contact avec la peau

Laver la peau avec de l'eau et du savon. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Protection pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés**Symptômes/effets les plus importants**

Aucun à notre connaissance.

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis si nécessaire**Notes au médecin**

Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés Pas d'information disponible.

Dangers spécifiques du produit Pas de matières à signaler spécialement.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité à un choc mécanique

Aucune.

Sensibilité à une décharge statique

Aucune.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection personnelle. S'assurer une ventilation adéquate. En cas de déversement, faire preuve de prudence, car la substance peut rendre les surfaces très glissantes.

Précautions environnementales

Précautions environnementales Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte. Ramasser et mettre dans des contenants proprement étiquetés. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Manutention Porter un équipement de protection personnelle. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Condition d'entreposage sécuritaire, incluant toute incompatibilité

Entreposage Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Conserver hors de la portée des enfants.

Produits incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Kaolin calciné 66402-68-4	STEL: 10 mg/m ³ Zr TWA: 5 mg/m ³ Zr TWA: 0.02 mg/m ³ Mn respirable particulate matter TWA: 0.1 mg/m ³ Mn inhalable particulate matter	TWA: 5 mg/m ³ Zr (vacated) TWA: 5 mg/m ³ Zr (vacated) STEL: 10 mg/m ³ Zr	TWA: 5 mg/m ³ respirable dust TWA: 10 mg/m ³ total dust
Oxyde d'aluminium 1344-28-1	TWA: 1 mg/m ³ respirable particulate matter	TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total	-

		dust (vacated) TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction	
Huile minérale blanche 8042-47-5	TWA: 5 mg/m ³ inhalable particulate matter excluding metal working fluids, highly & severely refined	TWA: 5 mg/m ³ (vacated) TWA: 5 mg/m ³	IDLH: 2500 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³
Alcool isopropylique 67-63-0	STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m ³ (vacated) TWA: 400 ppm (vacated) TWA: 980 mg/m ³ (vacated) STEL: 500 ppm (vacated) STEL: 1225 mg/m ³	IDLH: 2000 ppm 10% LEL TWA: 980 mg/m ³ TWA: 400 ppm STEL: 500 ppm STEL: 1225 mg/m ³

ACGIH TLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - valeur limite d'exposition. OSHA PEL : Administration de la sécurité et de la santé professionnelle - limites d'exposition admissibles. NIOSH IDLH: Danger immédiat pour la vie ou la santé

Autres directives relatives à l'exposition

Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Sécurité intégrée appropriée

Mesures techniques

Douches
Points de lavage des yeux
Systèmes d'aération

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Protection de la peau et du corps Protection respiratoire

Lunettes de protection chimique.
Gants de protection.
En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, des dispositifs de protection respiratoire approuvés par NIOSH/MSHA doivent être utilisés.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Liquide.	Aspect	Blanc.
Odeur	Fragrance.	Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible.

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ - Méthode</u>
pH	8-9	Aucun à notre connaissance
Point de fusion/intervalle de fusion	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition	106 °C / 222.8 °F	Aucun à notre connaissance
Point d'éclair	> 105 °C / > 221.3 °F	Aucun à notre connaissance
Taux d'évaporation	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Limites d'inflammabilité dans l'air		
limite supérieure d'inflammabilité	Donnée non disponible	
limite inférieure d'inflammabilité	Donnée non disponible	
Pression de vapeur	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité de vapeur	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité relative	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Solubilité dans l'eau	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Solubilité dans d'autres solvants	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température de décomposition	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance

Viscosité	14500-15500 cps	Aucun à notre connaissance
Propriétés d'inflammabilité	Non Inflammable	
Propriétés explosives	Donnée non disponible	
Propriétés comburantes	Donnée non disponible	

Autres informations

Teneur en COV (%)	donnée non disponible
-------------------	-----------------------

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	donnée non disponible
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Ne pas congeler. Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Oxydes de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition**Renseignements sur le produit**

Inhalation	Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Les vapeurs peuvent irriter la gorge et le système respiratoire.
Contact avec les yeux	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
Contact avec la peau	Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Mesures numériques de toxicité - Produit

Les valeurs suivantes sont calculées selon le chapitre 3.1 du document SGH : Sans objet.

Information sur les composants

Nom Chimique	DL50 Voie orale	DL50 Par voie cutanée	CL50 par inhalation
Naphta lourd (pétrole), alkylation	> 7000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 5.04 mg/L (Rat) 4 h
Solvant naphtéénique et paraffinique	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 5.2 mg/L (Rat) 4 h
Oxyde d'aluminium	> 5000 mg/kg (Rat)	-	-
Huile minérale blanche	> 5000 mg/kg (Rat)	-	-
Alcool isopropylique	= 1870 mg/kg (Rat)	12800 mg/kg (Rat) 12870 mg/kg (Rabbit)	72.6 mg/L (Rat) 4 h
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	> 6000 mg/kg (Rat)	> 3160 mg/kg (Rabbit)	> 8500 mg/m ³ (Rat) 4 h

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements
------------------	--

Effets différés et immédiats ainsi qu'effets chroniques à la suite d'expositions de courte et de longue durées

Sensibilisation respiratoire ou	Ne devrait pas être un sensibilisant.
--	---------------------------------------

cutanée**Mutagénicité sur les cellules germinales****Cancérogénicité**

Ne contient pas de substances qui sont connues pour être mutagènes ou soupçonnées de l'être.

Il est peu probable qu'on observe des effets sur la santé au travail en raison d'une inhalation de poussières minérales qui comportent de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou du charbon à la suite d'une exposition à ce produit.

Nom Chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Huile minérale blanche	A2			
Alcool isopropylique		Group 3		X

ACGIH : (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 – Agent cancérogène suspecté chez l'Homme

CIRC: (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 3 : Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'homme

OSHA : (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle (Occupational Safety & Health Administration))

X - Présent

Toxicité pour la reproduction

Ce produit ne contient aucun composant dangereux connu ou suspecté pour la reproduction.

STOT - exposition unique**STOT - exposition répétée**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Aucun des composants n'est connu comme entraînant une toxicité spécifique pour certains organes cibles par exposition prolongée ou répétée.

Effets sur les organes cibles

Appareil respiratoire. Yeux. Peau.

Risque d'aspiration

Selon de données sur le produit, ce produit ne satisfait pas les exigences pour être classé comme un danger par aspiration. Toutefois, ce produit contient un ingrédient qui peut causer une aspiration en cas d'ingestion.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna
Naphta lourd (pétrole), alkylation 64741-65-7	EC50 72 h: = 30000 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)			LC50 48 h: = 2 mg/L (Mysidopsis bahia)
Solvant naphténiq et paraffinique 64742-47-8		LC50: 45 mg/L Pimephales promelas 96 h flow-through LC50: 2.2 mg/L Lepomis macrochirus 96 h static LC50: 2.4 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h static		LC50 96 h: = 4720 mg/L (Den-dronereides heteropoda)
Oxyde d'aluminium 1344-28-1		LC50 96 h: > 100 mg/L semistatic (Salmo trutta)		LC50 48 h: > 100 mg/L (daphnia magna)
Huile minérale blanche 8042-47-5		LC50 96 h: > 10000 mg/L (Lepomis macrochirus)		
Alcool isopropylique 67-63-0	EC50 72 h: > 1000 mg/L (Desmodesmus subspicatus) EC50 96 h: > 1000 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h: = 11130 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 9640 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: > 1400000 µg/L (Lepomis macrochirus)		EC50 48 h: = 13299 mg/L (Daphnia magna)
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9		LC50 96 h: = 2200 mg/L (Pimephales promelas)		LC50 96 h: = 2.6 mg/L (Chaetogammarus marinus)

Persistance et dégradabilité Pas d'information disponible.

Bioaccumulation Pas d'information disponible.

Nom Chimique	Log P octanol/eau
Huile minérale blanche	>6
Alcool isopropylique	0.05

Mobilité Pas d'information disponible.

Autres effets nocifs Pas d'information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur

Emballages contaminés Éliminer conformément à la réglementation locale.

Codes de déchets dangereux de la Californie 331

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont répertoriées par l'état de Californie comme des déchets dangereux.

Nom Chimique	Déchets dangereux de la Californie
Kaolin calciné	Toxic
Alcool isopropylique	Toxic Ignitable

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT Non réglementé

TMD Non réglementé

MEX Non réglementé

IATA Non réglementé

IMDG/IMO Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlements internationaux

Substances appauvrissant la couche d'ozone Sans objet

Polluants organiques persistants Sans objet

Nom Chimique	Convention de Bâle (déchets dangereux)
Kaolin calciné	Y23
Alcool isopropylique	Y42

La Convention de Rotterdam Sans objet

**(consentement éclairé préalable)
Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL)** Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

LIS/LES Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Légende

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Réglementations fédérales des États-Unis

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37:

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil %
Kaolin calciné	66402-68-4	10 - 30	1.0
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	<10	1.0
Alcool isopropylique	67-63-0	<10	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées. Selon le règlement modifié à 40 CFR 370, la déclaration selon l'EPCRA 311/312 Tier II pour l'année civile 2017 devra correspondre aux classifications de danger mises à jour.

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42):

Nom Chimique	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
Kaolin calciné		X		

CERCLA

Ce produit, comme fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau, local, régional ou provincial concernant les déversement de ce produit.

Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la proposition 65.

Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Le « X » signifie que les ingrédients sont indiqués dans la liste du droit de savoir de l'état.

Nom Chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Kaolin calciné	X		X	X	X
Oxyde d'aluminium	X	X	X		X
Huile minérale blanche	X	X	X		X
Alcool isopropylique	X	X	X		X

États-Unis Informations sur les étiquettes EPA

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Sans objet

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Danger pour la santé 1	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques N/A
HMIS	Danger pour la santé 1	Inflammabilité 1	Danger physique 0	Précautions individuelles B

Préparée par

Intendance de produit
23 British American Blvd.
Latham, NY 12110
1-800-572-6501

Date d'émission	31-août-2018
Date de révision	31-août-2018
Note de révision	Nouveau format régional.

Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche signalétique